

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
MGEN DE L'ISÈRE

mgen[★]

38

MAI 2017 / N° 38

L'avenir solidaire

MGEN, 70 ANS

**et toujours
le regard porté
vers l'avenir**

**TABLE RONDE
MGEN-AUEG**

**MERCREDI 7 JUIN
À 14H30**

Amphi central de
la faculté de Médecine

P3

MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe
istya
mutuelles, vraiment

4 BOUGER
Street workout :
le sport partout
et pour tous

10 BILAN D'ACTIVITÉ
Vos prestations
en bref

HORAIRES D'ÉTÉ
P. 3 et P. 12



Les présidents Mgen Rhône-Alpes, de gauche à droite :
 • Jean Claude Péron (Ain) • Philippe Lixi (Ardèche) • Jean-Marie Bouget (Isère) • Christiane Szczepanik (Rhône)
 • Frédéric Vergès (Drôme) • Yves Garnier (Loire) • Alain Bats (Haute-Savoie) • Jean Louis Tarditi (Savoie).

Le 8 décembre 1946, en assemblée générale, les délégués du Syndicat national des instituteurs (SNI), de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), et de sociétés de secours mutuel décidèrent la création de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) et appelèrent les sociétés mutualistes à fusionner en son sein.

Nous venons donc de fêter nos 70 ans.

Il s'agissait alors de gérer la Sécurité sociale du personnel de l'Éducation nationale et de verser quelques prestations mutualistes : le handicap est prévu dès le départ, la caution des emprunts immobiliers a suivi.

Depuis la Mgen n'a cessé d'évoluer et d'innover afin de répondre aux besoins de ses adhérents.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux sont face à nous.

Tout d'abord, le référencement. Nous ne serons pas seuls. Trois complémentaires, au plus, seront référencées. Nous avons un savoir-faire en tant que mutuelle professionnelle. À nous de savoir montrer nos différences.

Les pouvoirs publics nous confondent avec les autres acteurs de la complémentaire santé, et l'opinion publique ne fait pas toujours la différence entre mutuelles et assureurs.

C'est le bon moment de repartir à la conquête de l'opinion. Notre société est en quête de sens, et on voit se développer l'économie du don, du partage, l'économie collaborative. Toutes ces formes qui ne sont pas tout à fait nous, tout en étant proches, montrent que les ressorts du mutualisme sont profondément modernes et d'avenir.

Voulons-nous être des commentateurs, des spectateurs ou des acteurs de ces mutations ?

Nous avons fait le choix d'être acteur et de moderniser ce qui fait notre singularité : notre modèle d'entreprendre, notre modèle participatif, notre volonté d'innover socialement. Il s'agit de penser des liens nouveaux entre l'individu et le collectif, prendre en marche le train du numérique sans renoncer à la relation humaine.

Un bon exemple est le site collaboratif de la Mutualité française « Place de la santé », lancé en décembre par notre président Thierry Beaudet. Il s'agit de placer la santé au cœur des élections, présidentielles et législatives, en décryptant les programmes et en invitant chacun à apporter son regard et ses propositions sur la protection sociale et notre système de santé. Nous vous invitons à contribuer.

C'est aussi nos nouveaux services du « mieux vivre » : MMMieux, site de prévention ouvert au grand public ; Izigloo, site innovant d'aide à la gestion de son habitat ; Vocal'iz, application pour apprendre à mieux utiliser sa voix ; Filgood-santé, site de promotion et l'éducation à la santé pour les établissements du second degré ; « la fabrique inter'active », pour conjuguer le collaboratif à son rythme.

Nous voulons agir pour que les transformations auxquelles nous assistons se fassent dans le sens du progrès pour tous et pas uniquement pour quelques-uns. Il nous faut inventer de nouveaux dispositifs et les modèles économiques qui vont avec. C'est un beau défi.

**LES PRÉSIDENTS DES SECTIONS MGEN
DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**

SOMMAIRE

Editorial 2

Vie départementale 3

• Dessinons l'avenir

Bouger 4

• Street workout : le sport partout et pour tous
 • Fitdays Mgen : bouger, mais pas que...

Pages régionales 5-8

• Projets habitat, conseils généraux de vigilance
 • Mutuelles santé ou complémentaires santé, comment s'y retrouver
 • Mgen lance Vocal'iz et Filgood

Education 9

• Eurekâ Maths, concours national de mathématiques

Bilan d'activité 10-11

• Vos prestations en bref

Informations pratiques 12

• Agenda prévention



**BULLETIN DE LA SECTION DE L'ISÈRE DE
LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

N° 38 - Mai 2017

MGEN - 94, rue de Stalingrad BP 95X
 38052 Grenoble cedex 9

Tél. : **3676**

Fax : 04 38 49 17 12

Internet et e-mail : www.mgen.fr

Gratuit - Tirage : 40 000 exemplaires

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

Bertrand Autissier, Claude Arnaud, Jean-Marie Bouget,
 Jean-David Barbe, Denis Bosson, Amel Brahma, Martine Ethievant
 et toute la commission communication.

Crédit photo : Mgen, Masters di Bars, Fitdays.

Dessins : François Notte.

Directeur de la Publication : Jean-Marie Bouget

Conception/Impression : Kalistene Conseil

5 route de Nanfray, 74960 Cran-Gevrier

Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 %

Routeage : atelier protégé LMDES

Publication trisannuelle - Dépôt légal : 2^e trimestre 2017

ISSN 1777-2818



**Téléchargez
l'appli Mgen**



**Vous pouvez nous suivre
sur Twitter
@groupe_mgen**

**Vous souhaitez nous faire part
de vos questions, remarques,
témoignages ?
Écrivez-nous à :
lecteurs.mgen38@laposte.net**

Dessignons l'avenir

Pour nos 70 ans, regardons vers l'avant.

La Mgen a été à l'avant-garde dans de nombreux domaines. À travers sa Fondation d'entreprise, elle poursuit sa recherche en Santé publique.

Elle n'a cessé d'évoluer, de s'adapter, de se transformer et d'innover afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses mutualistes tout en préservant ses valeurs fondatrices.

Pour nos 70 ans, nous voulons une célébration participative avec nos adhérents, et résolument tournée vers l'avenir de notre Mutuelle.

En mettant le patient au cœur de sa santé, la table ronde que nous organisons le 7 juin prochain a la volonté de le rendre acteur.

Nous y présenterons les grands chantiers qui toucheront nos adhérents.

Après une introduction qui donnera les résultats d'un questionnaire adressé par courriel à plusieurs milliers d'adhérents de l'Isère, trois ateliers se pencheront sur le Dossier Pharmaceutique (DP) et le Dossier Médical Partagé (DMP), sur la manière d'appréhender sa santé (prévention et conduites à risques), sur l'Environnement et l'Habitat (aménagement, bien-être, vieillissement...).

Une synthèse et un débat permettront de donner des perspectives d'avenir.

Cet événement est organisé en collaboration étroite avec l'AUEG (Alliance Université Entreprise Grenoble) qui fête aussi ses 70 ans et dont l'expertise dans les domaines abordés lors des ateliers n'est plus à démontrer.

Chacun doit se sentir concerné par le fait d'être vraiment acteur de sa santé. Aussi, nous vous invitons à participer nombreux à cet événement.

Bertrand Autissier



**TABLE RONDE
MGEN-AUEG
MERCREDI 7 JUIN
14H30 / 18H**

**AMPHI CENTRAL
FACULTÉ DE MÉDECINE
38700 LA TRONCHE**

Tram B arrêt Albert Michallon
Bus 13 arrêt Commandant Nal



Horaires d'été 2017

L'été est synonyme de vacances pour nos adhérents mais aussi pour nos salariés. Cette année nous expérimentons une nouvelle organisation pour optimiser notre accueil :

- ✓ Éviter l'attente
- ✓ Avoir un conseiller disponible pour répondre à l'ensemble de vos demandes
- ✓ Permettre à tous les nouveaux fonctionnaires d'effectuer leurs démarches Sécurité sociale en toute sérénité avant le « rush » de la rentrée.

DU 17 JUILLET AU 31 AOÛT

**nos bureaux 94 rue Stalingrad à Grenoble
seront ouverts du lundi au vendredi :**

Accueil tous publics de 9h à 13h

Sur rendez vous uniquement de 13h à 18h

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone au **3676** ou par courriel via le site **mgen.fr** (icône ✉ à droite de l'écran)

Notre espace d'accueil sur le campus de St Martin d'Hères sera fermé du 24 juillet au 20 août.

QUALITÉ
DE SERVICE
MGEN

**POUR NOUS RENDRE VISITE,
PRIVILÉGIEZ LES PÉRIODES
DE MOINDRE AFFLUENCE**

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi
9h/10h		Fermé			
10h/11h					
11h/12h					
12h/13h					
13h/14h					
14h/15h					
15h/16h					
16h/17h					

Fréquentation
faible

Fréquentation
moyenne

Fréquentation
forte

Street workout le sport partout et pour tous



© JonDeneuche

cl. Masters di Bars

Le Street Workout pourrait se définir comme de la musculation de rue utilisant des équipements collectifs. L'idée est pertinente : au lieu d'utiliser un mobilier urbain inadapté à la pratique sportive (bancs, lampadaires, abris de bus, échafaudages, etc.), les sportifs - et les sportives - jeunes ou moins jeunes, entraînés ou non, peuvent profiter de structures adaptées et sécurisées mises en place par la collectivité pour un usage régulier ou ponctuel.

La Ville de Grenoble a concrétisé deux projets depuis 2015, au parc du Clos d'Or et au parc Paul Mistral, en partenariat avec l'association Masters di Bars qui a aidé à définir les modules à mettre en place. Les deux premières structures connaissant un début positif, il est prévu d'installer au moins un autre parc à proximité de la Presqu'Île d'ici 2020.

Le premier lien qui a motivé le projet se tisse entre le domaine du sport et la dynamique d'expansion des quartiers. Le sport partout, pour tous - et surtout pour toutes - permettrait en effet de participer au processus de renforcement du lien social dans chaque quartier puis entre les différents quartiers de la ville.

Le second lien qui a motivé ces projets - et qui rejoint nos préoccupations mutualistes - c'est celui entre sport et santé. Le street workout s'inscrit en effet dans la démarche de sport



sur ordonnance qui consiste à traiter (ou, plus modestement, soulager) certaines pathologies grâce à la pratique régulière d'une activité sportive.

Le territoire grenoblois offre de nombreux espaces naturels en guise d'infrastructure sportive. La montagne ou les espaces verts sont en effet autant d'espaces publics à investir pour la pratique d'activités physiques gratuites et ouvertes à tous (jogging, yoga, musculation, gymnastique douce, etc.). La promotion du street workout par la ville de Grenoble prolonge et « urbanise » en quelque sorte cette culture de pratique sportive en plein air.

Amel Brahma

Informations recueillies auprès de Sadok Bouzaiene, Adjoint au Maire de Grenoble et auprès du Service des Équipements sportifs de la Ville de Grenoble.

Fitdays Mgen Bouger, mais pas que...

Cette année encore le Fitdays Mgen sillonnera la France des Ardennes au Roussillon en passant par la Lorraine et la Bretagne, en une trentaine d'étapes pour les enfants et 5 étapes pour les adultes.

Pour les enfants, le village des Fitdays Kids propose un atelier triathlon adapté aux 5-12 ans (natation : 20 m, VTT : 1 km, course à pied : 250 m) et 7 ateliers ludiques sur les thèmes de la santé, de la citoyenneté et de l'écologie.

En 2017, le Fitdays Mgen fera 3 étapes en Isère :

- Vif (autoroute du Trièves, péage du Crozet) le 21 mai
- Bourgoin-Jallieu le 10 juin
- Pont de Claix le 14 juin

L'inscription est gratuite. Il suffit d'apporter chaussures de sport et maillot de bain, le reste du matériel est fourni. Compter 20 minutes par atelier et 2 heures en tout.



Pour les adultes, du débutant au triathlète confirmé, une avant-première le 21 mai sur l'autoroute du Trièves (Péage du Crozet à Vif) et 5 étapes enchaînées :

- 8 juillet : Triathlon S Mont-Lozère
- 9 juillet : Triathlon S Alès
- 10 juillet : Triathlon S Canet en Roussillon
- 11 juillet : Triathlon S Fontignau
- 12 juillet : Triathlon XS en 2 manches Montpellier

Pour en savoir plus, vous inscrire ou inscrire votre enfant à une étape, rendez-vous sur **Fitdays.fr**.

Conseils généraux de vigilance

L'ASSURANCE DE PRÊT

L'assurance d'un prêt immobilier n'est pas obligatoire, mais l'organisme prêteur peut l'exiger, en particulier en ce qui concerne les risques liés au décès et à l'invalidité.

Des lois qui protègent l'emprunteur

La loi Lagarde

Les banques doivent accepter l'assurance choisie par l'emprunteur à garanties égales. Obligatoire, la fiche standardisée d'information (FSI) émise par le prêteur rend transparentes les garanties qu'il demande.

La loi Sapin

À partir du 1^{er} mars 2017, les nouveaux contrats d'assurance de prêts pourront être résiliés annuellement.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les anciens contrats d'assurance de prêt pourront être résiliés annuellement.

Le questionnaire de santé

Règle générale

L'assureur demande de compléter un questionnaire médical pour les contrats couvrant le risque santé. Ce questionnaire doit être rempli en toute bonne foi.

Toute omission ou fausse déclaration peut avoir pour conséquence la déchéance des garanties, voire la nullité du contrat en cas de mauvaise foi.

Personnes présentant des « risques aggravés »

La convention AERAS vous concerne plus particulièrement si votre état de santé ne vous permet pas d'obtenir une couverture d'assurance aux conditions standard du contrat (c'est-à-dire sans majoration de tarif ou exclusion de garanties).
<http://www.aeras-infos.fr>

À NOTER : pour les personnes guéries d'un cancer dont le traitement est terminé, sans rechute, depuis 10 ans au moins (ou 5 ans s'il avait été diagnostiqué avant ses 18 ans). Vous n'avez pas à le signaler à l'assureur, qui ne doit pas vous appliquer de surprime ni vous exclure de la garantie.

LES GARANTIES BANCAIRES

Pour se protéger contre les risques d'impayés, les banques prennent des garanties. Les principales : l'hypothèque,

le privilège de prêteur de deniers et la caution donnée par une société spécialisée. Toutes ces garanties ont un coût qui, une fois connu, permet de chiffrer le prix total de votre emprunt immobilier.

Le prix des garanties, quelles qu'elles soient, n'est jamais négociable.

Si le crédit est garanti par une hypothèque ou un privilège de prêteur de deniers, le contrat de prêt est obligatoirement passé devant notaire. Vous payez les émoluments de cet officier ministériel, les droits d'enregistrement et le salaire du conservateur des hypothèques. Comptez, de façon très générale, 2 % du capital emprunté, sachant que le privilège est un peu moins cher que l'hypothèque.

Avec une caution, vous ne payez pas de frais d'enregistrement d'acte notarié.

Vous ne payez pas non plus de frais de mainlevée en cas de remboursement anticipé (contrairement à l'hypothèque).

Il existe deux types de cautionnement

■ Le cautionnement simple

Le créancier engage d'abord des poursuites contre l'emprunteur avant de s'adresser à la personne qui se porte caution.

■ Le cautionnement solidaire

La personne qui se porte caution est engagée à payer la dette du débiteur dès le premier incident de paiement. **Ce type de caution est généralement privilégié par les établissements bancaires.**

LES FRAIS BANCAIRES ANNEXES

Les frais de dossier

Ils ne sont pas toujours appliqués. C'est notamment le cas :

- Des prêts à taux 0 comme le PTZ Plus
- Lors d'offres promotionnelles proposées par les banques.

Il peut être tentant de négocier ces frais de dossiers en sachant qu'il est souvent plus avantageux de payer des frais de dossiers et d'avoir un taux intéressant plutôt que de bénéficier d'une réduction des frais de dossiers avec un taux d'intérêt plus élevé.

L'indemnité de remboursement anticipé

(articles L313-47 et suivants et R313-25 du Code de la consommation)

Pour être applicable, elle doit être expres-



sément prévue au contrat. Une indication de leur mode de calcul dans les conditions générales ou particulières ne suffit pas, selon une jurisprudence de la Cour de cassation (*Chambre civile 1, 24/04/2013, 12-19070*).

Ces pénalités sont très réglementées et négociables, selon les situations avant la signature du prêt ou au moment de son remboursement.

VIGILANCE

Vente liée

Le Code monétaire et financier français (*article L 312-1-2*) l'interdit.

Si votre banquier lie les conditions de votre prêt à la souscription d'autres contrats (assurance de prêt, assurance habitations, assurance vie, etc.), vous devez prévenir la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) afin que la banque soit sanctionnée.

Avant une étude personnalisée sans engagement pour votre assurance et caution MGEN



Lien rapide vers :
<https://www.mgen.fr/particuliers/concretisez-vos-projets-immobiliers/>

Liens utiles

Compléments et textes de références

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1671>
- Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
- Institut national de la consommation (INC) : <http://www.conso.net/>
- <http://www.economie.gouv.fr/>

Mutuelles santé ou complémentaires santé ?

Comment s'y retrouver ?



Toutes les complémentaires santé ne sont pas des mutuelles. Dans les médias, le terme « mutuelle » est souvent utilisé comme synonyme de l'expression « complémentaire santé ». Pourtant les différences sont importantes entre les « complémentaires santé » que sont les assurances, les institutions de prévoyance et les mutuelles.

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Ce sont des structures à **but lucratif** régies par le **Code des Assurances**.

Leur objectif est de réaliser des profits et de distribuer des dividendes aux actionnaires qui les contrôlent. Elles recherchent donc avant tout la rentabilité. Quelques exemples : Axa, Groupama, Generali, MMA, AGF...

La prime d'assurance des clients/assurés est calculée à partir de probabilités de risques. Si un jeune, en bonne santé, peut se voir proposer des tarifs, très attractifs, l'avancée en âge et/ou la maladie grave modifient radicalement la situation en termes de prime.

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Ce sont des organismes à **but non lucratif**, relevant du Code de la Sécurité Sociale. Adossées à des organismes de retraite complémentaire, elles sont positionnées sur les domaines de la **santé et de la prévoyance collective des entreprises**.

Quelques exemples : AG2R, Malakoff-Médéric, PRO-BTP...

Les institutions de prévoyance sont administrées de façon paritaire par des représentants des employeurs via les syndicats patronaux (Medef, CGPME...) et des représentants des salariés issus des syndicats (CGT, CFDT, FO...).

Les institutions de prévoyance proposent aux entreprises, pour leurs salariés, des garanties contre les risques de la vie : maladie, incapacité de travail et invalidité, dépendance, décès. Elles mettent également en œuvre de l'action sociale. On en dénombre environ 47 inscrites au CTIP (Centre Technique des Institutions de Prévoyance).

LES MUTUELLES

Les mutuelles sont des groupements de personnes, de droit privé, à **but non lucratif**. Elles sont régies par le **Code de la Mutualité** et font partie de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires ! Ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents. Les principales décisions des mutuelles sont prises par les adhérents, lors de l'assemblée générale. Votre adhésion vous donne en effet le droit de participer à la vie de votre mutuelle et à son fonctionnement.

Ce sont les cotisations qui, sur le principe de la solidarité entre les personnes, les métiers, les générations, permettent d'apporter des réponses prestataires en santé, prévoyance, action sociale.

Les mutuelles combattent l'exclusion et la discrimination. Elles ne sélectionnent pas leurs adhérents. Une mutuelle n'exclut jamais un adhérent sous prétexte de son âge, de l'évolution de son état de santé ou de son niveau de revenu. Tout adhérent est assuré d'une égalité de traitement et peut compter, tout au long de sa vie, sur une bonne couverture santé.

Maintenir une action sociale. Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

Quelques exemples : Mgen, Mgefi, MNT, Harmonie Mutuelle, Eovi...

Mgen adhère à la Mutualité française, premier mouvement social français qui regroupe 95 % des vraies mutuelles et rassemble plus d'un Français sur deux.

Les mutuelles font vivre des valeurs de solidarité, de démocratie et de transparence. La mission d'une mutuelle est simple : garantir à tous l'accès à des soins de qualité.



En chiffres...

- La Mutualité Française rassemble 426 mutuelles santé.
- Elle protège 38 millions de personnes.
- Elle gère 2500 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes.

Une mutuelle qu'est-ce que c'est ?

LE CŒUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

Une mutuelle vous protège, vous et votre famille

Une mutuelle prend en charge vos dépenses de santé

55 %

des soins courants* sont remboursés par la Sécurité sociale



45 %

des soins courants* ne sont pas remboursables par la Sécurité sociale mais peuvent être pris en charge par une mutuelle**



* Médecin, médicaments analysés...

** Dans le cadre du parcours de soins, hors participation forfaitaire et sous conditions pour les dépassements d'honoraires

Une mutuelle vous informe en amont de la maladie



Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité



LA MISSION D'UNE MUTUELLE EST SIMPLE : GARANTIR À TOUS L'ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ

Un objectif : diminuer vos restes à charge



Limitier les dépassements d'honoraires

Dans les réseaux de soins conventionnés par les mutuelles, le coût d'une paire de lunettes est en moyenne 30 % moins cher.



Généraliser le tiers payant

Les mutuelles ont inventé le tiers payant dans les pharmacies pour vous éviter de faire l'avance des frais de santé.



Maintenir une action sociale

Les mutuelles consacrent 100 millions d'euros chaque année pour permettre aux personnes en difficulté de continuer à se soigner.

SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

Entre une mutuelle et une assurance, il y a des différences



Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !

Leurs excédents sont utilisés au profit des adhérents qui participent aux prises de décisions lors des assemblées générales.



Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents

Les mutuelles sont à but non-lucratif : leurs « frais de gestion » servent uniquement à la protection santé des adhérents.



Les mutuelles agissent pour plus de solidarité

Nous nous battons pour garantir à chacun une vraie protection sociale, reposant sur la Sécu ET les mutuelles.

MGEN lance Vocal'iz, une appli mobile pour préserver son capital vocal



Lien rapide vers
<https://www.mmmieux.fr>

Apprendre à mieux utiliser sa voix constitue la première des solutions pour lutter contre la fatigue et l'altération de son capital vocal. C'est pour cela que le groupe MGEN, fort de son expérience en prévention santé pour les enseignants, lance Vocal'iz, une application mobile gratuite grand public (pour iOS et Android).

Développée avec la FNO (Fédération Nationale des Orthophonistes) et l'IR-CAM (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), **Vocal'iz c'est votre coach vocal et orthophoniste à domicile!**

AVEC VOCAL'IZ, VOUS ÊTES EN BONNE VOIX!

Tout comme un coach vocal, l'application répond à plusieurs objectifs :

- ▶ Vous accompagner dans la préservation et l'optimisation de vos performances vocales.
- ▶ Vous transmettre des conseils, des exercices et des actions de prévention.
- ▶ Vous amener à vous exercer quotidiennement pour entrer dans une démarche de progression.

Vocal'iz un concept innovant!

C'est la première application santé grand public sur la voix. Et c'est grâce à notre expérience en prévention que MGEN a pu la créer et en faire un outil quotidien pédagogique et ludique pour protéger son capital vocal. Les articles et les exercices ont été développés en collaboration avec tous types d'experts : orthophonistes, comédiens, chanteurs, acousticiens, informaticiens ont déployé leurs talents afin de créer cet outil performant.

Pourquoi Vocal'iz?

Reconnues comme des maladies professionnelles en Grande-Bretagne, en Finlande et en Pologne, les troubles de la voix (extinctions de voix, enrouements, laryngites, aphonies...) demeurent dans notre pays méconnus ou négligés. Pourtant, ces troubles qui affectent les femmes 4 fois plus que les hommes, touchent 1 professionnel sur 3, notamment dans les métiers où la voix est le premier outil de travail, comme ceux de l'enseignement. Pour eux, les origines de ces pathologies sont plus souvent fonctionnelles qu'infectieuses : les organes de la voix fatiguent et s'abîment quand ils sont trop ou mal sollicités.

FilGOOD Un programme Web visant à évaluer et à promouvoir le bien-être des collégiens et lycéens

Pourquoi FilGood®?

Le programme FilGood® est né d'une volonté collective d'aider les professionnels de l'éducation à identifier et prioriser les thématiques de santé à aborder auprès des collégiens et lycéens ainsi que d'aider ces derniers à devenir des acteurs éclairés de leur santé.

Ce programme proposé par Adosen prévention santé MGEN se veut un outil simple d'utilisation tant pour les personnels de l'éducation que pour les élèves. Ces derniers répondent, avec un code d'accès anonyme, à une série de 12 questions portant sur leur bien-être perçu et vécu autour des thématiques suivantes : l'hygiène de vie, l'estime de soi, la vie familiale, les conduites à risque ou encore le soutien social.

Ces questions permettent de leur donner une image de leur santé à un instant « T » au sens global (physique, mental et social) et de leur équilibre de vie avec les comportements qui les protègent ou ceux qui les mettent plus en danger. Les personnels accèdent de leur côté aux résultats consolidés de l'ensemble de la classe ou de l'établissement.

Sur la base de ces résultats, ils peuvent, à l'aide d'un ensemble de fiches pédagogiques disponibles sur le site Web :

- ▶ **Lancer un échange avec leurs élèves sur la santé**, les comportements à risques et les facteurs protecteurs.
- ▶ **Engager et/ou adapter leurs actions de prévention locales** pour l'année.

FilGood®, référencé sur le portail de ressources du ministère Eduscol, a aussi pour but de favoriser et de faciliter la mise en œuvre du parcours éducatif de santé (*circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016*).

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>
- www.filgood-sante.fr



Comment ça fonctionne?

Chaque professionnel de l'éducation (ayant une adresse professionnelle de l'EN) peut demander auprès de l'ADSEN la création de son compte et son rattachement à un établissement.

Par ailleurs, chaque établissement scolaire a un compte créé dont les identifiants ont été reçus sur son adresse mail officielle fin janvier 2017 (ex : ce.0690053k@ac-lyon.fr).

EurêkaMaths, concours national de mathématiques

Pour sa onzième édition, le concours Math'Isère, désormais national, devient EurêkaMaths !

Lancé en 2006 sous l'appellation Math'Isère par le CRDP de Grenoble, EurêkaMaths connaît depuis sa création un succès croissant, avec plus de 3000 classes inscrites en moyenne (environ 75 000 élèves dont près de 12 000 Isérois) lors des trois dernières éditions.

Proposé par Canopé, ce concours national de mathématiques conçu par une petite équipe d'enseignants grenoblois, est gratuit et s'adresse aux classes de CM1, CM2 et 6^e. Il est ouvert à tous les établissements de France ainsi qu'aux établissements francophones du monde entier.

L'intérêt pédagogique pour les élèves est multiple :

- ▶ Développer le travail en autonomie ;
- ▶ Développer les compétences transversales ;
- ▶ Coopérer autour de la résolution de problèmes ;
- ▶ Argumenter pour confronter leurs résultats.

Le concours comprend cinq épreuves d'une heure réparties sur l'année scolaire : trois épreuves d'entraînement, une demi-finale qualificative et

une finale. Une classe peut s'inscrire jusqu'à la demi-finale.

Une fois inscrite, chaque classe peut télécharger et imprimer l'énoncé de l'épreuve mise en ligne sur le site du concours. Celle-ci est déclinée en deux versions : CM (pour les CM1 et CM2) et 6^e.

Elle se présente sous la forme d'un défi mathématique de 10 exercices. Parmi ces exercices, la classe doit en éliminer 2 et jouer un joker sur l'exercice de son choix. Les élèves disposent alors d'une heure pour résoudre les exercices restants et aboutir à une réponse unique pour toute la classe. Ils peuvent recourir à tous les documents et matériels qu'ils souhaitent mais ne doivent recevoir aucune aide de leur enseignant.

Cette année, EurêkaMaths apparaît dans les ressources conseillées par le ministère de l'Éducation nationale pour l'organisation de la semaine nationale des mathématiques 2017.

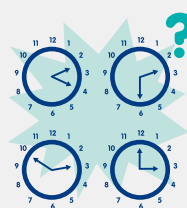
Claude Arnaud

Pour en savoir plus

- <http://www.eurekamaths.fr>
Présentation vidéo sur vimeo.com (tapez « Eurêka'maths » dans le moteur de recherche)

EurêkaMaths
CANOPÉ

À vous de jouer



La bonne heure

EurêkaMaths

NIVEAU 6^e

Julien est étonné de voir en même temps ces quatre horloges qui indiquent une heure différente. On sait que parmi ces quatre horloges : l'une avance de 20 minutes, une autre retarde de 10 minutes, une est arrêtée et une seule indique l'heure exacte.

Quelle heure est-il ?

CANOPÉ



Le bidon

EurêkaMaths

NIVEAU CM

Le bidon plein pèse 17 kg, à moitié plein 9 kg.

Quelle est la masse du bidon vide ?

CANOPÉ

Réponses : Il est 2h30. Le bidon vide pèse 1 kg

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

Par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005

Service & appel
gratuits

De 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR



Réseaux PAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

mgen*

Vos prestations en bref

Nous vous présentons ici nos chiffres d'activité 2016, mais pas seulement. C'est aussi l'occasion de dresser un panorama de nos prestations, souvent mal connues.



AIDE À DOMICILE

493 dossiers traités : 154 617 €*

■ Concerne les mutualistes âgés ou malades ayant des difficultés à assurer les tâches quotidiennes (courses, ménages, repas, etc.), ou suites de maternité.

■ Montant : 5 à 8 €/heure selon l'intervention (aide ménagère/travailleuse familiale) et/ou le degré de perte d'autonomie.

■ Aide versée sous forme de CESU.

*Comprend la participation de l'Etat pour les actifs.

AIDE À LA MATERNITÉ

440 dossiers traités : 75 200 €

Prestation 160 € pour naissance ou adoption d'un enfant.

ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

287 dossiers traités : 958 891 €

■ Concernent les membres participants mis à la retraite pour invalidité.

■ Montant : pensions + allocations d'invalidité Mgen = 50% du traitement de fin de carrière.

ALLOCATIONS JOURNALIÈRES

796 dossiers traités : 2 270 626 €

■ Concernent les membres participants en arrêt de travail pour maladie avec perte de traitement.

■ Montant : administration ou Sécurité sociale + allocations journalières de la Mgen = 77% du salaire brut de référence moyen précédant l'arrêt.

COMBIEN SOMMES-NOUS DANS L'ISÈRE ?

Au 31 décembre 2016, l'équipe de la section était constituée de 3 militants (2,8 équivalents temps plein), fonctionnaires détachés et de 29 collaborateurs de statut privé (25,7 ETP).

Nous assurons la gestion de 84 809 personnes, dont 10 310 gérées uniquement en Sécurité sociale et 60 999 mutualistes.

DÉPENDANCE

Dépendance
201 dossiers : 77 913 €

Dépendance totale
171 dossiers : 229 703 €

Perte temporaire d'autonomie
25 dossiers : 24 000 €

Aide à l'aidant
21 dossiers : 7 208 €

■ **Dépendance** : Concerne tous les mutualistes de plus de 60 ans dont l'autonomie est gravement et durablement réduite, sauf GIR 1 et 2. Allocation variable selon degré de perte d'autonomie et ressources.

■ **Dépendance totale** : concerne les mutualistes (tout âge) dont la perte d'autonomie est évaluée GIR 1 ou GIR2. Allocation mensuelle de 120 €. Possibilité d'allocation annuelle de 500 € en sus, si maintien à domicile au moins 6 mois consécutifs.

■ **Perte temporaire d'autonomie** : en cas d'accidents graves ou pathologies soudaines liées à certaines affections. Montant : 400 €/trimestre, dans la limite de 4 trimestres par pathologie ou accident.

■ **Aide au mutualiste aidant** : concerne le mutualiste qui assiste au quotidien un proche à domicile en situation de dépendance totale (GIR 1 ou 2). Montant annuel 350 ou 500 € selon quotient familial.

SOLIDARITÉ

Aide exceptionnelle
24 dossiers : 18 124 €

Prêts ou avances
21 dossiers : 15 496 €

Intéresse le mutualiste ayant des difficultés financières momentanées, pour motif grave et imprévu.

■ **Aide exceptionnelle** : montant maximum 1000 €.

■ **Prêt social** (sans frais ni intérêts) : montant maximum 2000 €.

■ **Avance spéciale** : en cas d'attente d'une régularisation financière par l'administration, avance correspondant au maximum à 80 % de la somme attendue.

■ **Décision** : commission départementale.

HANDICAP

280 dossiers traités : 112 479 €

■ Concerne tous les mutualistes de moins de 60 ans dont le taux d'incapacité reconnu par la MDA est supérieur à 20 %.

■ Montant : variable selon l'autonomie restante, le mode de vie, les ressources.

ORPHELINAT

279 dossiers traités : 204 767 €

■ Concerne les enfants membres bénéficiaires de moins de 28 ans au décès de l'un de leurs parents.

■ Montant : variable selon l'âge, le niveau d'études, les ressources.

FRAIS FUNÉRAIRES

409 dossiers traités : 315 920 €

■ Concernent tous les mutualistes à partir de 18 ans.

■ Montant : 800 € maxi. limités aux frais réels, versés à la personne qui a réglé les frais d'obsèques.

PRESTATION INVALIDITÉ DÉCÈS

533 bénéficiaires : 1 903 958 €

■ Concerne le membre participant en invalidité permanente et absolue ou décédé. Dans ce dernier cas la prestation est versée aux personnes désignées par celui-ci ou, à défaut, celles mentionnées sur la liste type des bénéficiaires.

■ Montant variable selon la situation :

■ Prévoyance actif : 85 % de l'assiette annuelle de cotisation Mgen.

■ Prévoyance retraité : 3500 €.

■ Prévoyance affinité : 2500 €.

SOINS COÛTEUX

995 dossiers traités : 158 823 €

■ Concernent tous les mutualistes ayant un reste à charge important sur des soins médicalement justifiés mais peu remboursés par la Sécurité sociale.

■ Les soins concernés font l'objet d'une liste limitative.

■ Montant déterminé au cas par cas.

■ Sur avis d'un praticien conseil national le cas échéant

BILAN D'ACTIVITÉ



HABITAT : ASSURANCE PRÊTS IMMOBILIERS

Nouveaux prêts assurés 153 prêts

Contrats chômage 21 prêts

■ Contrat de groupe souscrit auprès de la CNP pour le mutualiste et son co-emprunteur qui empruntent en vue de l'acquisition d'un bien immobilier ou pour travaux, rachat de prêt, changement d'assurance, etc.

■ Décision : CNP

HABITAT : CAUTION SOLIDAIRE

86 nouveaux prêts cautionnés en 2016

■ Concerne le membre participant et conjoint(e) pour emprunts immobiliers auprès de : caisses d'épargne, la Poste, Casden, BNP Paribas personal finance.

■ Dispense des frais d'hypothèque ou d'une caution de banque (beaucoup plus coûteuse).

■ Décision : siège national (ou section si < 130 k€).

■ Dans l'Isère, Mgen cautionne 1924 prêts représentant un total de 157 millions d'euros.

ACTIVITÉ SÉCURITÉ SOCIALE

Montant des prestations Sécurité sociale versées : 77 781 302 €

2 179 467 décomptes traités

dont 90,4 % en transmission électronique

PRESTATIONS MUTUALISTES (SYNTHÈSE)

Prestations complémentaires à la Sécurité sociale 28 973 771 €

dont :

Maladie	14 751 159 €	50,9 %
Optique	3 610 437 €	12,5 %
Dentaire	4 844 088 €	16,7 %
Hospitalisation	5 768 087 €	19,9 %

Prestations spécifiques 6 529 196 €

TOTAL 35 502 967 €

Soit 82 % de prestations complémentaires et 18 % de prestations spécifiques.

2016, ANNÉE DYNAMIQUE

L'année 2016 a été marquée par des changements sans précédents à la Mgen :

- Mise en place de la gamme Mgen Santé Prévoyance (4 niveaux : Initiale, Equilibre, Référence et Intégrale) ;
- Modifications du mode de calcul des cotisations ;
- Intégration des adhérents et personnels de la Mget.

Au plan local, nous avons poursuivi notre évolution silencieuse mais profonde de régionalisation par une coopération toujours plus grande entre sections départementales.

Notre espace d'accueil sur le campus vient de souffler sa première bougie. Spacieux et agréable, il est ouvert à tous et offre la plupart des fonctionnalités de la section. Sa fréquentation moyenne a été de 18 visites par jour (contre 60 à la section).

Dynamisme également au niveau de l'activité, si le nombre de personnes gérées par nos services a cru de 3,8% – notamment du fait de l'apport des adhérents issus de l'ex-Mget – le nombre de feuilles de soins traitées a augmenté de 6,6%. Nos dépenses de prestations ont augmenté de plus de 8% en Sécurité sociale et de près de 11% pour les prestations mutualistes, avec des records en maladie (+11%), dentaire (+12,7%) et hospitalisation (+14%).

Chaque personne gérée par nos services a bénéficié de 29 remboursements en moyenne en 2016 (contre 28 l'an dernier) avec un total de remboursements Sécurité sociale par personne en baisse (963 € contre 998 € l'an dernier) mais des prestations Mgen en nette hausse : 582 € par personne en 2016, soit 40 € de plus que l'an dernier.

Il y a donc eu à la fois un plus grand recours aux soins et des soins plus coûteux pour la mutuelle.

Cette évolution peut être une bonne nouvelle si elle signifie un meilleur accès à des soins plus performants, mais elle montre aussi la difficulté à assurer l'équilibre des comptes sans faire « flamber » les cotisations.

MGEN SANTÉ PREVOYANCE : UNE OFFRE ELARGIE...



Agenda prévention



Mutualité Française Auvergne Rhône Alpes propose à tous les mutualistes des actions autour du bien vieillir et de l'aide aux aidants.

Abordez et vivez votre retraite en forme

Vendredi 19 mai 2017 de 9h à 17h

Restaurant le Pèr'Gras
90 ch. de la Bastille - La Tronche



Vous avez pris votre retraite depuis peu ou vous allez la prendre prochainement. Cette journée a pour vocation de vous accompagner dans cette transition entre deux longues périodes de vie très différenciées de par le statut social, les modes de vie, les relations sociales, la place au sein de la famille et les revenus, le tout dans un cadre agréable et convivial. Participation au repas : 10 €

Renseignements et inscriptions :
Marie Cretien : m.cretien@mfara.fr
04 76 12 19 88

Une seconde édition est prévue le 22 septembre (même lieu, même heure)

Aide aux aidants : ateliers Fil Mauve

Les mardis 2 mai, 16 mai, 23 mai et 6 juin de 14h à 16h

Maison du territoire du Vercors
150 impasse de Meillart
Villard de Lans

Fil Mauve® est un cycle d'ateliers permettant aux aidants d'échanger pour mieux comprendre la maladie et faire face aux besoins du malade qu'ils accompagnent.

Inscription obligatoire auprès de Sonia Bonneville :
sonia.bonneville@mfara.fr
06 20 86 81 19

« La santé des aidants : parlons-en ! »

À Vienne le 12 juin

Théâtre-débat animé par un psychologue, Arnaud Pironon avec la Compagnie des Désaxés, saynètes sur mesure en lien avec le thème.

Ateliers en septembre- octobre
Renseignements et inscriptions :
Sonia Bonneville :
sonia.bonneville@mfara.fr
06 20 86 81 19

Vacances en Europe

N'oubliez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Si vous êtes géré(e) en Sécurité sociale par la Mgen, vous pouvez la commander* directement sur mgen.fr dans votre espace personnel. Attention : si vous partez en famille, pensez à demander celles de vos enfants. Elle est valable 2 ans : si vous en avez déjà une, vérifiez sa date d'expiration.

Comment s'en servir ? Consultez le mode d'emploi pour votre pays de destination sur www.cleiss.fr

* En période estivale, comptez 3 semaines pour la fabrication et l'acheminement.



Un changement? mgen.fr

Changement d'état civil, adresse, retraite, mutation, compte bancaire ? Signalez-nous tout changement en ligne, dans votre espace personnel sur le site mgen.fr. C'est facile, rapide et sécurisé. Ouvert 7/24.



**TABLE RONDE
MGEN-AUEG
MERCREDI 7 JUIN
14H30 / 18H**



**AMPHI CENTRAL
FACULTÉ DE MÉDECINE
38700 LA TRONCHE**

Tram B arrêt Albert Michallon
Bus 13 arrêt Commandant Nal

mgen*

Nous appeler

3676

(Coût d'un appel local depuis un fixe)
du lundi au vendredi :
de 8 h à 18 h 30

Nous écrire

MGEN - BP95 X
38052 Grenoble Cedex 9

Courriel

mgen.fr > cliquer sur l'icône ✉

Nous rencontrer

• À la section

94, rue de Stalingrad - Grenoble
Bus C3 et 16 (arrêt Eugène Sue)
Bus C5 (arrêt Stalingrad-Alliés)
Non-stop de 9h à 17h
Sauf le mardi : 10h-17h
Fermé le week-end

• Sur le campus

Espace d'accueil Mgen
Domaine Universitaire de
St Martin d'Hères
Carreau Rive Gauche
1065, avenue Centrale
Tram B et C, bus C5, 11, 69,
6051 et 6052
arrêt Bibliothèques universitaires
Non-stop de 9h à 17h
Sauf le mardi : 12h-17h
Fermé le week-end et pendant les
vacances scolaires

Horaires d'été

Accueil campus

**Fermeture du 24 juillet
au 20 août**

Section

**Horaires modifiés
du 17 juillet au 31 août :**

Accueil tous publics de 9h à 13h

**Sur rendez vous uniquement
de 13h à 18h**

Prise de rendez vous au 3676
ou par courriel.